



Sentier Transcanadien

Programme national d'emploi des jeunes – document de référence pour soumettre une demande

Le Programme national d'emploi des jeunes vise à soutenir des emplois qui contribuent au développement, et à l'amélioration des sentiers et du secteur des sentiers. Nous encourageons tous les employeurs et employeuses à engager des jeunes qui font face à des barrières en matière d'emploi dans le secteur des sentiers, par exemple, les jeunes autochtones, les nouveaux arrivants, les nouvelles arrivantes et les jeunes des régions rurales.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME ET PRIORITÉS DE FINANCEMENT

Emplois offerts

- La période d'emploi doit durer entre 2 et 20 semaines
- La période d'emploi doit se situer entre le 1^{er} avril et le 31 mars de cette année
- La subvention est disponible rétroactivement dans l'année
- L'emploi doit être lié à l'utilisation des sentiers ou à l'entretien, au développement et à l'amélioration dans le secteur des sentiers.

Employé(e)

- Âgé(e)s de 15 à 30 ans inclusivement à leur première journée de travail
- Citoyens ou citoyennes canadiennes, résident(e)s permanent(e)s, ou personnes bénéficiant du statut de réfugié(e) au Canada
- Légalement autorisé(e)s à travailler selon les lois et les règlements applicables dans la province ou le territoire concernés
- Nous encourageons tous les employeurs et employeuses à soutenir les jeunes qui pourraient faire face à des barrières en matière d'emploi, dont :
 - Les jeunes autochtones
 - Les jeunes issus de minorités visibles et les jeunes Noirs canadiens
 - Les jeunes des régions rurales ou éloignées
 - Les jeunes issus de populations et de communautés parlant une langue officiellement minoritaire
 - Les jeunes immigrants
 - Les jeunes n'ayant pas complété leur éducation secondaire
 - Les jeunes des communautés 2ELGBTQI+

Priorités de financement

La priorité sera accordée aux employeurs et employeuses qui engagent des jeunes faisant face à des barrières en matière d'emploi. La priorité sera également accordée au personnel qui possède un emploi associé, en partie ou en totalité, au Sentier Transcanadien. Finalement, veuillez noter que Sentier Transcanadien dispose d'un financement limité pour ce programme, donc les subventions seront accordées en fonction des priorités susmentionnées et de l'ordre chronologique des demandes soumises.

Financement disponible

- Une subvention de 50 % sera octroyée; jusqu'à un maximum de 3 500 \$.

PROCESSUS DE DEMANDE DE FINANCEMENT, D'EMPLOI ET DE PAIEMENT

1. Remplir et soumettre le formulaire de demande de financement de Sentier Transcanadien (lien ci-dessous).
2. Nous vous informerons rapidement du statut de votre candidature. Si elle est acceptée, vous devrez signer et soumettre un contrat de contribution.
3. Une fois la période d'emploi complétée, nous vous demanderons de soumettre un rapport final avec des photos.
4. Sentier Transcanadien examinera votre rapport. Le montant du remboursement sera basé sur le montant demandé et le montant payé à l'employé(e).
5. Une fois la période d'emploi terminée, l'employé(e) recevra un questionnaire qui devra être rempli.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Zhibek Abdyramanova, coordinatrice, Initiatives visant l'inclusion, à zabdyramanova@tctrail.ca.

[FAIRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT >>](#)